





BERLIN

Festival des lumières

du 7 au 10 octobre 4 jours / 3 Nuits

JOUR 1: MARSEILLE / BERLIN

Rendez-vous des participants à l'aéroport

Assistance LMD aux formalités d'enregistrement

Envol à destination de Berlin et accueil par votre guide local francophone.

Tour panoramique avec la découverte du guartier « Unter den Linden », de la porte de Brandenbourg sur la Place « Pariser Platz, du Reichstag et de la Chancellerie, de la place « Alexanderplatz », le Check point Charlie, le Potsdamer Platz, symbole du nouveau Berlin.

Profitez du Pass transport 72h inclus durant votre séjour Déjeuner et dîner libres.

Logement à l'hôtel Park Inn by Radisson Alexanderplatz **** (ou similaire).

JOURS 2 & 3 : BERLIN

Petits déjeuners à l'hôtel. Journées et repas libres. Logements à l'hôtel

JOUR 4: BERLIN / MARSEILLE

Petit déjeuner.

Matinée et déjeuner libres

Transfert à l'aéroport et envol à destination de Marseille.

Plan de vols (sous réserve de modification par la compagnie aérienne)

Vols réguliers Air France/KLM

Marseille / Amsterdam 06h45- 08h55 Amsterdam / Berlin 10h15 - 11h30 Berlin / Amsterdam 18h10 - 20h00 Amsterdam / Marseille 21h30 - 22h55 Le CSE décline toutes responsabilités sur les horaires et en cas de retards aériens.









TARIFS- Assurance annulation extension Covid 19 incluse

Prix/Personne En chambre double	Prix CSE * Subvention Déduite	Subvention CSE Airbus H (plafonnée à 1400 € /an)	Prix Sans Subvention CSE
Adulte	503 €*	258,25 €	761,25€
*Prix CSE pour les clients n'ayant pas atteint le plafond annuel de subvention.			

Le prix comprend :

- L'assistance LMD à l'aéroport, le jour du départ
- Le transport aérien MARSEILLE / BERLIN / MARSEILLE sur vols réguliers Air France
- Les taxes d'aéroport : 93.7 € à ce jour avec Air France,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport en autocar
- Les services d'un guide local pour le transfert aéroport / hôtel.
- L'hébergement 3 nuits à l'hôtel Park Inn by Radisson Alexanderplatz **** Sup en petits déjeuners
- Le tour de ville le jour 1 durant 2h
- Le Pass Transport 72h
 - La Berlin Welcome Card est une carte touristique qui offre jusqu'à 50% de réduction sur plus de 200 attractions, musées et monuments, ainsi que l'utilisation illimitée des transports en commun à Berlin. En plus des visites et du transport, la carte offre également des réductions dans certains restaurants.
- L'assurance multirisques AXA CSE de 3,15% avec extension COVID

Le prix ne comprend pas :

- Les dépenses d'ordre personnel, les pourboires
- Le supplément single : 170€

(Nouveauté : Pris en charge par le CSE 1 fois/an pour les célibataires et/ou parent isolé)

- L'assurance AXA 3,15% obligatoire pour les options réservées auprès du CSE ainsi que les autres typologies de chambre que celle prévue au contrat.
- Les éventuels frais de TEST PCR ou antigéniques exigés à l'entrée et sortie du territoire

Barème de frais (Frais d'annulation par personne, calculés sur le prix « Sans Subvention »)

- A plus de 120 jours avant le départ : 150€ + coût de l'assurance,
- De 120 jours à plus de 30 jours avant le départ : 60% du prix du voyage + coût de l'assurance,
- De 30 jours à 21 jours avant le départ : 75% du prix du voyage + coût de l'assurance,
- De 20 jours à 11 jours avant le départ : 90% du prix du voyage + coût de l'assurance,
- Entre 10 jours et le jour du départ : 100% du prix du voyage + coût de l'assurance

Les annulations se font obligatoirement par écrit au CSE

Les motifs d'annulation doivent être reconnus par l'assurance pour être pris en charge.

(contrat téléchargeable sur le site du CSE)

Formalités pour les ressortissants français (au 01-03-23)

-> Passeport ou CNI en cours de validité (non prorogée)

Fournir une copie au CSE à l'inscription ou dès la réception de la confirmation de séjour

Il appartient à chaque participant de vérifier la validité des documents exigés.

Les Noms et Prénoms transmis par les participants doivent impérativement être ceux portés sur le passeport/CNI.

Vous devez vous tenir informés de l'évolution des conditions sanitaires jusqu'au jour du départ en consultant régulièrement et notamment les sites suivants :

https://www.pasteur.fr/fr et https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

Les voyageurs doivent être en possession des documents administratifs et sanitaires demandés <u>au moment</u> <u>du départ</u> par les autorités des pays visités et/ou en zone de transit. Le CSE décline toutes responsabilités en cas de non respect des formalités.

Les autres ressortissants, sous leur seule responsabilité, doivent se rapprocher de leur autorité consulaire.